

AVIS DE PUBLICITE

VILLE DE LE PONTET

M. Joris HEBRARD - Maire
13 rue de l'hôtel de ville
BP 20198 - 84134 Le Pontet cedex
Tél : 04 90 31 66 50
SIRET 21840092700016



 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Groupement de commandes : Non

Objet	Travaux de création et de restructuration de la voirie communale
Référence	26T04
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Accord-Cadre
Lieu d'exécution principal	Le Pontet 84130 Le Pontet
Durée	12 mois
Description	Accord-Cadre à bons de commande d'une durée de 12 (douze) mois à compter du 29 juillet 2026. Reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée totale de quatre (4) ans. Montant maximal sur 12 mois : 1 000 000 euros HT
Code CPV principal	45454000 - Travaux de restructuration
Code CPV complémentaire	45233000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Aucun
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C. Marché réservé : Non Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements

[Correspondre avec l'Acheteur](#)

administratifs

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Tél : 04 90 31 66 00

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **14/04/26 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Envoi le 17/02/26 à la publication